

8. Conclusion

Le parc éolien de Fère-Champenoise s'intègre de manière optimale dans les politiques régionales, nationales et européennes de développement durable. En effet, le présent projet représentera un atout socio-économique indéniable et permettra d'économiser jusqu'à 636 000 tonnes de CO₂ eq sur 20 ans, la durée d'exploitation estimée du parc, ainsi que d'approvisionner environ 14 800 personnes en énergie renouvelable chaque année.

Le site d'implantation du futur parc éolien de Fère-Champenoise est localisé en région Grand-Est (anciennement Champagne-Ardenne), dans le département de la Marne (51), au nord-ouest de la commune de Fère-Champenoise. Les légers reliefs autour du site d'implantation, les quelques boisements et la location des villages alentours dissimulent en partie la visibilité des éoliennes du projet depuis ces villages (Fère-Champenoise, Bannes, Connantre...).

Le parc éolien de Fère-Champenoise sera composé de quatre aérogénérateurs de type V117-3,3 du fabricant Vestas, ou N117 du fabricant Nordex ou équivalent, d'un réseau de câbles inter-éolien et d'un poste de livraison relié au poste source de Mery Nord, localisé à environ 20 kilomètres. D'une puissance nominale de 13,2 MW (s'il est composé des éoliennes V117-3,3) ou de 12 MW (s'il est composé des éoliennes N117), la production est estimée à environ 29 587 MWh/an. Le parc éolien sera maintenu régulièrement sur une période d'au moins 20 ans.

L'analyse détaillée de l'environnement urbain, physique, naturel et paysager du périmètre proche et éloigné du site du futur parc éolien de Fère-Champenoise, basée notamment sur les éléments fournis par le Schéma Régional Éolien, a permis de mettre en avant qu'il n'existe aucune contrainte majeure, excluant de manière systématique la construction d'éoliennes sur le site du projet. Les principales sensibilités sont liées aux populations de chiroptères et ornithologiques, qui sont de manière générale des espèces sensibles à l'implantation d'aérogénérateurs. C'est pourquoi il est prévu pour toutes les sensibilités du milieu naturel, de suivre les recommandations des experts environnementaux, afin d'éviter, de réduire et de compenser au maximum les impacts pressentis du parc éolien sur la faune, la flore et les habitats environnants la zone du projet. Toutefois, il est important de préciser ici que l'expertise naturaliste a révélé que le site d'implantation choisi « *ne présente pas d'élément particulièrement sensible en terme de conservation, qu'il s'agisse de l'avifaune, des chiroptères ou autres. En conséquence, l'implantation d'un parc éolien semble tout à fait possible* ».

Par ailleurs, conformément aux recommandations, les choix d'implantation des éoliennes du projet de Fère-Champenoise visent à densifier un pôle éolien déjà existant, dans le respect du paysage d'accueil et de la qualité de vie. Afin d'évaluer les impacts, dudit projet, de la manière la plus objective possible, les zones d'impacts visuels ont été vérifiées à l'aide de photomontages réalisés à partir de points de vue pris depuis les principaux lieux d'appropriation du territoire comme les routes et les villages. Les points de vue choisis visent à évaluer les cas les plus critiques.

Enfin, d'après les données du SRE le site du projet n'est pas localisé au niveau de servitudes et contraintes techniques importantes. En effet, après un contrôle en vol, l'aviation civile a donné son avis favorable pour l'implantation des éoliennes se situant dans le périmètre d'autorisation de la radiobalise de type VOR. La société Green Energy 3000 GmbH a contacté en ce sens les services compétents de la Défense Nationale en date en Août 2017, qui ont depuis confirmé l'instruction de la demande mais n'ont à ce jour pas formulé d'avis.

La confrontation des sensibilités du site d'implantation et de son environnement avec les effets attendus d'un projet de type éolien, ont permis de conclure sur les impacts pressentis du futur parc de Fère-Champenoise.

Ces impacts se différencient en impacts temporaires, limités à la durée de construction et de démantèlement du parc, et en impacts permanents (c'est-à-dire liés à la durée d'exploitation du parc). Ainsi, de nombreux impacts, tels que les pollutions liées au chantier ou l'effarouchement potentiel des espèces avifaunistiques, sont relativement faibles car limités à un court laps de temps.

En phase d'exploitation, les impacts principaux pressentis concernent certaines populations chiroptérologiques notamment les chauves-souris migratrices. En ce qui concerne l'environnement paysager, l'impact global du projet dans le paysage éloigné a été jugé comme étant négligeable par les experts, notamment car celui-ci s'intègre dans un paysage éolien sans dénaturer le paysage existant et les vues lointaines. Par ailleurs, la configuration d'implantation choisie rend quasiment nulle la co-visibilité entre les monuments historiques, les sites classés et le futur parc éolien. Les éoliennes ne sont visibles que ponctuellement depuis des points de vue précis. De manière générale, le respect de toutes les distances réglementaires vis-à-vis des habitations (plus de 800 m dans le cadre de ce projet, 500 mètres étant imposés par la réglementation), des routes, des réseaux publics et privés ou encore des boisements, permet d'éviter en amont la plupart des impacts potentiels du parc éolien.

Enfin il faut rappeler que le projet aura également de nombreux impacts positifs, comme la production d'électricité à très faible empreinte carbone (plus largement l'économie de rejet de gaz à effet de serre), la participation aux objectifs nationaux de développement des énergies renouvelables (notamment l'éolien) ou encore les retombées socio-économiques aux niveaux des territoires.

Conformément aux réglementations en vigueur, les impacts cumulés avec les projets existants ou ayant fait l'objet de l'avis de l'autorité environnementale ont également été analysés de manière détaillée dans cette étude d'impacts. Il en ressort que le projet reste compatible avec son environnement.

Enfin, grâce à la mise en place de mesures adaptées, quantifiables et qualifiables, d'évitement, de réduction et de compensation, comme la mise en place d'un système de bridage sur les éoliennes permettant d'éviter jusqu'à 90 % la mortalité des espèces chiroptérologiques, il est possible d'affirmer que le présent projet éolien est compatible avec son environnement ainsi qu'avec la santé humaine des populations riveraines.

En conclusion, le futur parc éolien de Fère-Champenoise sera construit de manière respectueuse de la biodiversité, de son environnement et de la santé humaine.

En tant que porteur de projet, la société Green Energy 3000 GmbH s'engage à respecter toutes les législations et réglementations en vigueur pour faire de ce projet une réussite, à la fois locale, régionale, nationale ainsi qu'européenne.